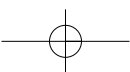
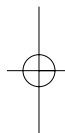
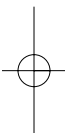


PART IX/PARTIE IX
Symposium closing
Clôture du Symposium





RAPPORT GÉNÉRAL SUR LE SYMPOSIUM "LA FAUNE SAUVAGE : UNE RESSOURCE NATURELLE"

François LAMARQUE

Chef de la Mission "Actions Internationales" de l'Office National de la
Chasse et de la Faune Sauvage, Rapporteur général du symposium.

Il est bien sûr impossible de restituer de façon exhaustive le contenu extrêmement riche et diversifié des 82 communications orales et 45 posters exposés au cours des trois jours et demi du symposium. Les quelques paragraphes qui suivent tentent cependant de donner quelques impressions générales et de faire ressortir quelques idées qui m'ont paru particulièrement pertinentes tout en soulevant quelques questions.

L'association des populations locales à la gestion de la faune sauvage : mythe ou réalité ?

L'implication des populations dans la gestion de la faune sauvage est passée du stade du concept (lancé dans le milieu des années 80, voir le Programme CAMPFIRE au Zimbabwe ou le ranch de gibier de Nazinga au Burkina Faso) à celui de la réalisation ; ceci confirme que l'association des populations est un processus de longue haleine. Les exemples de *success stories* se multiplient en Afrique australe, occidentale et centrale, mais aussi au Brésil (réserves "extractivistes") et en Asie. On dispose donc maintenant d'un riche référentiel d'itinéraires techniques qu'il faudrait mettre en commun plus fréquemment qu'à l'occasion de ce genre de meeting.

Cependant, de nombreux pré requis, indispensables au succès de cette approche, restent encore non satisfaits. C'est notamment le cas du droit d'accès aux ressources naturelles ou du droit d'usage de ces mêmes ressources par les populations. Par ailleurs, la représentativité des structures locales mises en place par les divers projets et la légitimité de celles-ci aux yeux de leurs administrés et du pouvoir central n'est pas toujours évidente surtout dans les sociétés non traditionnellement organisées selon le schéma qu'on veut leur imposer. Ceci explique peut-être que la difficulté rencontrée pour construire des "communautés" et définir les espaces correspondants est plus importante dans les pays d'Afrique australe que dans ceux d'Afrique occidentale où cette organisation semble aller de soi.

De plus, les nouvelles structures communautaires générant des recettes deviennent des enjeux de pouvoir ; elles peuvent de ce fait être l'objet de

toutes les dérives reprochées aux administrations centrales (favoritisme, népotisme, corruption) ce qui conduit à leur rejet pur et simple et à l'échec de la gestion communautaire. Il ressort donc un besoin patent de préalables législatifs et sociologiques, bouleversant parfois l'ordre établi. Ce besoin est loin d'être satisfait partout : au Kenya par exemple, 99 % des habitants n'ont pas accès aux ressources naturelles qui sont sur "leurs" terres.

La faune sauvage est conservée s'il y a une valorisation directe, tangible et rapide pour les populations. Les retombées doivent être reliées de façon évidente avec la ressource qui les génère. De nombreux exemples de valorisation ont été donnés au travers des communications, mais la question du coût d'investissement nécessaire à cette valorisation a rarement été abordé. Ce coût est pourtant non négligeable et peut grever significativement la rentabilité de l'opération. Cette constatation induit plusieurs questions : toutes ces opérations fonctionnent tant qu'il y a un appui financier extérieur, mais après ? Sommes-nous condamnés à enchaîner des projets ou devons-nous plutôt réfléchir dès l'initiation du premier projet à la mise en place de structures pérennes pouvant effectivement prendre le relais à son terme ?

Une utilisation de la faune sauvage diversifiée et de mieux en mieux maîtrisée

Pour une redistribution rapide de bénéfices socio-économiques, le meilleur mode de valorisation semble être la chasse sportive dont l'avenir, en Afrique du moins, semble moins discuté que sur d'autres continents comme l'Europe ou l'Amérique latine. La chasse sportive confirme en outre son impact positif sur la conservation de la ressource faune comme le montrent les exemples du Kenya ou de la Côte d'Ivoire où les conséquences désastreuses de la fermeture de la chasse sur la conservation de la faune sont claires. Les phrases lapidaires du kenyan David Hopcraft : "L'interdiction de la chasse n'arrêtera pas la chasse", "Quand la faune disparaît, le désert apparaît", résument bien des constats largement partagés.

Toutefois, d'autres formes d'utilisation moins classiques, comme l'apiculture, pourraient rapporter des revenus équivalents tout en étant maîtrisés plus rapidement par les populations. L'écotourisme a été remarquablement peu cité et on a même entendu qu'à Madagascar, on cherchait des alternatives à l'écotourisme ! Une approche tout à fait nouvelle pour tous ceux qui, comme moi, croyaient que l'écotourisme était l'Alternative avec un grand A !

L'élevage de faune sauvage commence à être bien maîtrisé pour certaines espèces comme le cerf rusa, l'aulacode, le pécari, le crocodile ; il reste plus exploratoire pour d'autres espèces comme le potamoche, l'élan (*moose*) qui tend à supplanter le mouton dans certaines régions de Norvège, l'élan (*eland*) en république tchèque ou plus généralement les cortèges d'espèces élevées ensemble dans les *game ranches*. Cependant, tous les élevages révèlent aussi un certain nombre de limites techniques, économiques, sociales, réglementaires ou institutionnelles (organisation des filières). Les limites sociales expliquent notamment pourquoi l'élevage d'aulacodes a mieux marché au Cameroun qu'au Gabon où il a été initié plus tôt. Ceci fait apparaître un besoin

continu de recherche d'accompagnement et de formation/vulgarisation. Les exemples exposés ont aussi montré que la recherche du profit et une demande mal orientée pouvaient générer des dérives. L'exemple des aberrations commises par certains ranchers sud-africains (hybridation d'espèces, sélection de couleurs de robes anormales, lions blancs par exemple) pour proposer des trophées inédits démontre clairement que, même dans les pays les plus avancés en la matière, il existe encore un besoin de garde-fous techniques et réglementaires.

Les objectifs des élevages doivent aussi être clairement définis. (1) S'agit-il d'élevages pour la production ou pour la conservation ? (2) L'élevage *ex situ* d'espèces menacées peut-il être une solution si aucune autre mesure supprimant les causes de la disparition de l'espèce ne sont prises (cas de l'autruche au Cameroun, des antilopes sahélo-sahariennes) ? (3) L'élevage d'espèces pour la production de viande arrivera-t-il à stopper ou seulement à freiner le prélèvement de ces mêmes espèces dans le milieu naturel (c'est l'hypothèse du projet DABAC, Développement d'Alternatives au Braconnage en Afrique Centrale, qui vulgarise les élevage d'aulacodes) ? (4) N'est-ce qu'une question de quantité, de prix, de comportement ou de réglementation ? (5) Peut-on élever toutes les espèces n'importe où ou vaut-il mieux élever des espèces autochtones qui correspondent à une demande locale (goûts, traditions, habitude) et/ou utilisent mieux le milieu sans le dégrader ? (6) Sur un plan éthique, est-il admissible de déplacer des espèces dans un pays où elles n'existaient pas ? (7) Cette pratique ne peut-elle avoir des conséquences économiques importantes à terme pour les pays qui acceptent de céder leur faune autochtone à des pays mieux armés pour l'exploiter (perte de chasseurs sportifs et partant, perte significative de devises) ?

Le commerce de la viande de brousse apparaît assez bien corrélé à la forêt (Afrique, forêt amazonienne) pour des raisons assez évidentes. Les études socio-économiques menées sur ces deux continents montrent que les prélèvements exercés pour alimenter le marché de bushmeat ne sont pas durables et ont déjà entraîné dans certains cas la diminution voire la disparition de certaines espèces. L'éco-certification développée pour certaines productions bovines au Pantanal (Brésil) ou en cours de validation pour les cervidés en France est-elle une piste réaliste pour les productions de faune sauvage des pays en développement ? Peut-elle être une solution pour lutter contre le trafic de viande de brousse en complément de l'élevage ?

Enfin, on constate qu'il existe encore un décalage important en matière d'utilisation de la faune sauvage entre l'Afrique australe et orientale d'une part et l'Afrique centrale et occidentale d'autre part malgré les énormes progrès accomplis ces dernières années par cette partie du continent. Les premiers se placent dans une logique de gestion d'un stock animal, parfois à l'aide de moyens sophistiqués comme les suivis individualisés par marqueurs génétiques, les seconds plutôt dans une logique de préservation d'un stock à gérer ultérieurement.

Cependant, dans toute l'Afrique, comme partout ailleurs, l'utilisation d'indicateurs (du plus simple comme les Indices Kilométriques, au plus compliqué comme les multiples mesures biométriques des grands carnivores) pour le suivi des populations animales ou de l'équilibre de celles-ci avec leurs habitats, se généralise. Cette méthode indirecte qui a supplanté dans une large mesure les dénombrements chers aux biologistes des années 80, permet en

effet une gestion prédictive souple et adaptable en temps réel aux évolutions écologiques, économiques ou sociologiques.

Une place de la faune contestée dans un milieu de plus en plus anthropisé

Les conflits causés par une interface faune sauvage/homme de plus en plus étendue pour de multiples raisons (climatiques, mais aussi très souvent anthropiques, l'homme entrant dans le domaine de la faune pour des raisons sociales ou économiques) augmentent, qu'il s'agisse de conflits "macroscopiques" avec les éléphants en Afrique, les grands prédateurs sur tous les continents, ou "microscopiques", plus insidieux mais tout aussi problématiques, via la transmission de pathogènes.

Ceci amène plusieurs questions. (1) Y a-t-il encore une place pour la faune sauvage ? (2) La cohabitation est-elle encore possible au XXI^{ème} siècle et sous quelles conditions (pour Safouratou Alfa Gambari Imorou du Bénin, "la cohabitation avec les éléphants est utopique en l'état") ? (3) Si oui ou plutôt sinon, comment la rendre tolérable, acceptable ? Ces questions restent pour l'instant sans réponse universelle et satisfaisante, même si les pistes et les essais se multiplient : (1) gestion active et réactive des populations animales (quantitative et qualitative) et des territoires, nécessitant un suivi permanent ; (2) augmentation de l'acceptabilité des contraintes via la sensibilisation, les dédommagements, la valorisation des espèces par le tourisme ou la chasse ; et (3) découverte de nouveaux moyens de protection et vulgarisation de ceux-ci.

La gestion quantitative des populations animales est souvent limitée par des conflits d'intérêt entre deux groupes sociaux comme l'illustre l'exemple de la Slovénie où les éleveurs de moutons voudraient qu'on laisse se développer les populations de cervidés pour détourner une partie de la prédation exercée par les loups sur leur cheptel ce qui suppose une fermeture de la chasse bien évidemment refusée par les chasseurs.

Un vaste champ d'investigation reste donc à explorer afin de trouver des solutions efficaces pour limiter les conflits faune/homme. La cohabitation de la faune sauvage et des activités humaine est un des grands défis de ce début de millénaire. La décision de maintenir de la faune sauvage dans un milieu de plus en plus occupé par l'homme est une décision politique qui relève des gouvernements ; malheureusement, *in fine*, ce sont les populations qui doivent gérer localement les conséquences de cette décision.

Quelques questions pour la prochaine édition

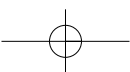
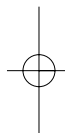
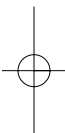
Les problèmes législatifs, sociologiques, voire historiques, constituent des limites pour quasiment tous les modèles de gestion/utilisation de la faune sauvage développés au cours du symposium. Et, malgré l'interdisciplinarité/multidisciplinarité revendiquées par tous, on note un manque patent de communications portant sur les sciences humaines. Celles-ci ne devraient-elles constituer un thème central désormais ?

Par ailleurs, ce symposium traitait-il d'utilisation de la faune ou de gestion de la faune ? Les deux concepts sont-ils dissociables ? Et si oui, quelle approche devra-t-on privilégier par la suite ?

F. Lamarque 885

Enfin, l'utilisation durable (*sustainable use*) serait-elle un mal nécessaire ? Au vu des débats, il semble que ce concept, largement (abusivement ?) utilisé par tous, des décideurs aux acteurs de terrain, est encore mal compris. Ne serait-il pas utile de l'expliquer une nouvelle fois au travers d'exemples clairs afin de lui donner une acception commune et universelle ?

La septième édition de ce symposium international qui devrait se tenir au Kenya à une date qui reste à définir, permettra peut-être de répondre à ces questions.



**ALLOCUTION DU REPRÉSENTANT
DE L'UNESCO
AUX PARTICIPANTS DU SYMPOSIUM
"LA FAUNE SAUVAGE : UNE RESSOURCE
NATURELLE"**

Samy MANKOTO MA MBAELELE

Spécialiste du Programme Division des Sciences Écologiques, Programme
sur l'Homme et la Biosphère (MAB), UNESCO-PARIS

Monsieur le Directeur Général de l'Office International des Epizooties,
Monsieur le Directeur des Affaires Financières pour l'Environnement au
Ministère des Affaires Etrangères,
Monsieur le Directeur de la Fondation Internationale pour la Sauvegarde
de la Faune,
Distingués Participants et Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que je prends la parole devant cette auguste assemblée en ma qualité de Représentant de l'UNESCO au « 6^{ème} Symposium International sur l'Utilisation Durable de la Faune Sauvage ». Je suis très honoré, et j'en remercie très sincèrement les organisateurs de m'avoir choisi pour participer, aux côtés de mes distingués collègues M. Bernard Vallat, Directeur Général de l'Office International des Epizooties (OIE) et de M. Philippe Lacoste, Directeur des Affaires Financières pour l'Environnement au Ministère des Affaires Etrangères (France) au panel restreint des orateurs chargés de prononcer les discours de clôture de ce Symposium International.

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter mon collègue et ami, le Dr Philippe CHARDONNET, Directeur de la Fondation Internationale pour la Sauvegarde de la Faune pour l'excellente organisation de la 6^{ème} édition du Symposium International sur l'Utilisation Durable de la Faune Sauvage qui, après avoir traversé plusieurs fois les océans entre les continents américain et africain, se tient pour la première fois en Europe. Je remercie le comité d'organisation de l'opportunité qui m'a été donnée de présider la session plénière sur la « Gestion participative de la faune sauvage et développement durable » au premier jour des travaux de cette conférence.

Quels sont les voies et moyens visant à conserver et à développer la faune sauvage dans le contexte actuel d'un monde de plus en plus complexe et marqué par la globalisation ? Comment la faune sauvage peut-elle maintenir son existence dans le monde d'aujourd'hui en rapide modernisation ? Parviendrons-nous dans les années futures à sauvegarder des « espaces sauvages » suffisants pour les « espèces sauvages » sur notre planète en constante transformation ? Telles sont les questions fondamentales que nous

888 Allocution du représentant de l'UNESCO

nous sommes certainement posées à notre arrivée en ce lieu emblématique qu'est le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris.

Le Symposium International de Paris a été un franc succès. En effet, à l'actif de cette sixième édition on peut retenir les aspects positifs et messages forts ("*lessons learned*") qui suivent.

(1) Une participation nombreuse de spécialistes de la faune sauvage (anglophones et francophones confondus) venus du monde entier, des représentants des gouvernements, des institutions internationales, d'ONGs, des professionnels du secteur privé, des experts de la conservation, des universitaires, des chercheurs et des représentants des communautés locales.

(2) Sur le plan de la substance, nous avons eu droit à une mine précieuse d'informations sur des expériences comparatives en aménagement et gestion communautaire de la faune sauvage menées en Amérique, Afrique, Europe et Asie ; plus de 80 communications scientifiques de haut niveau et des posters de très bonne qualité ont été présentés pendant les quatre jours qui ont marqué nos travaux.

(3) La valorisation des ressources naturelles et leur utilisation durable ont été reconnues comme le moyen le plus approprié de concilier la conservation de la diversité biologique, la quête vers le développement économique et social et le maintien des valeurs culturelles associées ; mais au cours du débat il a été démontré que dans certains cas, la valeur économique de la faune a fait naître des intérêts concurrentiels et des conflits ethniques ; c'est pourquoi il convient de privilégier l'approche globale et systémique et une bonne connaissance des interactions entre milieu naturel (ethnobotanique/ethnozoologie/régime foncier) – mode de vie (organisation sociale) – mode de production (et règles de partage); la conférence du Prof. Serge Bahuchet du Muséum National d'Histoire Naturelle (France) sur « La faune sauvage au centre des communautés africaines : la nécessité de l'approche interdisciplinaire » a été très édifiante.

(4) L'approche répressive est parfois nécessaire, notamment en situation de conflits armés, de braconnage intense ; mais dans tous les cas, il convient de respecter les populations locales et de les impliquer comme des partenaires à part entière dans la gestion des ressources naturelles de peur de susciter des sentiments de frustrations qui pourraient constituer un facteur de blocage.

(5) Dans les pays en guerre ou en situation post-conflit où l'Etat ayant d'autres priorités de développement n'a pas tellement d'emprise sur la gestion de l'environnement, il est vivement recommandé de s'appuyer sur les autorités locales ; mais la décentralisation pouvant entraîner des dérapages (e.g. partage non équitable des bénéfices et accaparement des revenus par les chefs locaux), il faut trouver un équilibre où les responsabilités seront bien réparties.

(6) D'où l'importance d'une société civile (ONGs, secteur privé, médias) bien formée, forte et organisée pour faire le contre poids au pouvoir établi en veillant aux intérêts de la population.

(7) Mais dévolution implique responsabilisation pour éviter la « démocratie » du plus fort ; à ce sujet, la plupart des intervenants ont insisté sur l'élaboration d'un cahier de charges et sur la nécessité de prendre en compte les savoirs faire traditionnels et les valeurs d'éthique en matière d'utilisation durable des ressources naturelles.

Les conclusions de ce Symposium montrent les limites de la politique de protection intégrale et de la mono production: il ne s'agit plus de « geler » une nature qualifiée de « sauvage », soit disant maintenue dans son état primitif, à l'abri des interventions humaines. Au contraire, il faut préserver la capacité évolutive des processus écologiques. Cela implique une gestion complexe d'espaces diversifiés. Dans une telle conception, l'homme n'est pas extérieur à la nature, il en fait partie, à lui d'en faire « bon usage ». C'est l'idée même du développement durable.

Une question se pose : que fait l'UNESCO dans le domaine de l'utilisation durable des ressources naturelles et comment gérer sur un même espace, le grand nombre d'acteurs, d'usagers et d'intérêts souvent contradictoires? L'UNESCO n'est pas un bailleur de fonds certes, mais en tant qu'Agence d'exécution du Système des Nations Unies elle a développé une grande expertise dans les domaines de compétence qui sont les siens, à savoir les sciences, y compris les sciences sociales et humaines, l'éducation, la culture et la communication. De ce fait, l'UNESCO est en position privilégiée pour aborder les problèmes de l'environnement et de leurs interactions avec les facteurs du développement.

De nos jours, en prenant les choses avec un certain recul, il n'y a pas de crainte à affirmer que le lancement par l'UNESCO dès 1971 du Réseau mondial de réserves de biosphère a offert concrètement au niveau de la méthode et des outils, une opportunité de tester le développement durable en conditions réelles. En effet, les réserves de biosphère sont des sites établis par les pays participant au Programme MAB pour promouvoir la conservation de la biodiversité et un développement durable basé sur la participation des communautés locales et une approche scientifique adaptée. Organisées selon trois zones interconnectées : l'aire centrale, la zone tampon et l'aire de transition, les réserves de biosphères remplissent trois fonctions majeures : une fonction de conservation pour préserver les ressources génétiques, les espèces, les écosystèmes et les paysages ; une fonction de développement, incluant les aspects de lutte contre la pauvreté et le développement économique (par exemple l'écotourisme) ; une fonction de support logistique pour soutenir et encourager les activités de recherche, d'éducation et de surveillance continue (monitoring).

Loin d'être dépassées par les événements, les réserves de biosphère apparaissent comme des sites pilotes portant sur des écosystèmes terrestres, et côtiers et/ou marins qui visent à promouvoir des solutions pour concilier l'écologie et l'économie, la sociologie et la politique et à assurer que les bonnes intentions politiques ne débouchent pas sur des résultats inappropriés. Aujourd'hui, le Réseau mondial des réserves de biosphère représente 445 sites dans 125 pays et dispose depuis près de dix ans maintenant d'un Cadre statutaire de fonctionnement et d'une Stratégie dite la « Stratégie de Séville » (du nom de la ville d'Espagne où se tint en mars 1995 la conférence d'experts organisée par l'UNESCO). Ces deux documents ont été adoptés par la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 1995. Ce Réseau offre quelques-uns des meilleurs exemples concrets d'application de l'« *ecosystem approach* » adoptée par la Convention sur la Diversité Biologique. Dotées d'un système de zonage permettant la conservation et l'utilisation durable des ressources, les réserves de biosphère permettent d'impliquer différents partenaires en mettant l'accent en particulier sur la participation des communautés

890 Allocution du représentant de l'UNESCO

locales à la gestion des ressources ; elles constituent par ailleurs un instrument pour la résolution des conflits d'accès aux ressources et à la gestion patrimoniale en favorisant le dialogue et la concertation.

D'après le « Consensus de Durban sur les aires protégées africaines pour le nouveau Millénaire » adopté au Vè Congrès Mondial des Parcs (Durban, Afrique du Sud, septembre 2003), « le concept de réserve de biosphère englobe déjà bien des principes sous-jacents de l'approche au niveau du paysage mais n'est pas encore appliqué de manière adéquate en Afrique » ; ce qui veut dire que des efforts doivent être entrepris pour étendre ce concept qui est une forme d'aménagement intégré du territoire.

Conformément à la mise en œuvre de la « Stratégie de Séville + 5 », une première réserve de biosphère transfrontière a été créée en Afrique l'année dernière. Il s'agit de la Réserve de biosphère transfrontière du « W » de plus d'Un Million d'hectares entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger. D'autres initiatives du genre sont en cours d'étude, notamment entre le Sénégal (Djoudj) et la Mauritanie (Diawling), entre le Kenya et l'Ouganda (Mont Elgon) et entre l'Angola (Cabinda), le Congo (Réserve de biosphère de Dimonika) et la République Démocratique du Congo (Réserve de biosphère de la Luki), ces trois derniers sites faisant partie de l'écosystème de la forêt du Mayombe.

Les réserves de biosphère, notamment transfrontières offrent des avantages comparatifs dont les principaux sont ceux qui suivent. (1) Ce sont des outils de mise en œuvre des Conventions internationales permettant de tester des approches innovantes. (2) Elles permettent l'harmonisation de la législation, des économies d'échelle et le renforcement de la coopération scientifique régionale (cas des réserves de biosphère transfrontières). (3) Elles offrent l'opportunité d'étudier des liens entre la diversité biologique et la diversité culturelle, notamment le rôle des savoirs faire traditionnels dans la gestion des écosystèmes. (4) Ce sont des sites de démonstration des politiques saines fondées sur la recherche et la surveillance continue. (5) Elles constituent des sites privilégiés pour l'éducation et la formation ; l'UNESCO dans ce domaine peut apporter une contribution technique significative par l'organisation des ateliers de formation des formateurs en matière de résolution des conflits et à la promotion des économies de qualité. Et (6) la participation de ces sites au Réseau mondial des réserves de biosphère reconnu dans le cadre du Programme Intergouvernemental sur l'Homme et la Biosphère, rehausse leur profil, accroît leur influence et leur confère une plus valeur politique.

Avec des fonds modestes, l'UNESCO en tant qu'Agence d'exécution est en mesure d'assister les pays dans la formulation des politiques et stratégies de gestion rationnelle des ressources naturelles ainsi que dans l'élaboration des porte-folios de projets à soumettre aux sources de financement extra-budgétaires. J'en voudrais pour exemples, les deux projets régionaux ci-après.

En collaboration avec six Etats Membres d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger et Sénégal) l'UNESCO/MAB a lancé un projet régional focalisé sur le « Renforcement des capacités pour une gestion effective de la diversité biologique dans les réserves de biosphère des zones arides et semi-arides », projet financé par l'UNEP/GEF (à concurrence de 2,4 Millions de Dollars des Etats-Unis pour quatre ans : 2004-2008). Dans le cadre de ce projet, les Ministres en charge de l'Environnement, de la Lutte contre la Désertification et du Développement rural des six pays précités réu-

nis à Paris fin janvier 2004 dans le cadre d'une table ronde organisée par l'UNESCO/MAB ont adopté une déclaration dite la « Déclaration de Paris » présentant les réserves de biosphère comme sites pilotes et de démonstration pour la conservation et le développement durable dans le cadre du NEPAD.

Il a été beaucoup question du renforcement des capacités (« *capacity building* ») au cours de ce Symposium. Ce qu'il nous faut c'est un nouveau type de spécialistes capables d'une vision globale et d'une approche systémique des questions de développement et de lutte contre la pauvreté. A ce titre, l'UNESCO avec l'appui du PNUD a lancé en avril 1999 un projet régional de renforcement des capacités en Afrique dont l'ambition est de former des cadres africains de haut niveau en matière de gestion et d'utilisation durable des ressources naturelles. Il s'agit de l'École Régionale d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et territoires Tropicaux « ERAIFT » établie au campus universitaire de Kinshasa. Cette Ecole forme des spécialistes au niveau DESS et Ph.D. Le diplôme de DESS de l'ERAIFT a été reconnu par le CAMES (Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur) contribuant ainsi à renforcer la visibilité de l'ERAIFT et à susciter l'intérêt des universitaires africains. De par son approche systémique et environnementale comme mode d'enseignement, l'ERAIFT représente un des projets majeurs du continent à même de promouvoir la formation des concepteurs et des planificateurs capables d'associer les données les plus avancées de l'écologie, de l'économie et des nouvelles technologies et de jouer un rôle primordial dans le cadre du NEPAD et de la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire, notamment les MDGoals 1 (lutte contre la pauvreté) et 7 (bonne gouvernance environnementale). L'ERAIFT reçoit actuellement l'appui de la Belgique et de la Commission Européenne (au total près de 3 millions d'Euros pour cinq ans : 2002-2007). Pour l'heure, dix pays africains ont envoyé leurs étudiants à l'ERAIFT (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Guinée, Madagascar, Niger, Tchad et Togo).

Je voudrais, avant de terminer, mentionner trois autres initiatives en cours qui s'insèrent bien dans le cadre des travaux de ce Symposium : l'Initiative CAWHFI, le Projet GRASP-UNEP/UNESCO et le Projet SIMDAS. L'Initiative CAWHFI « *Central Africa World Heritage Forest Initiative* » a été lancée par le Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO et a reçu l'appui du FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial), de l'UNF (United Nations Foundation), de l'UE (pour la composante RDC) et de plusieurs partenaires (FAO, UICN, WWF, WCS, CI, Jane Goodall Institute, etc.). CAWHFI offre une opportunité de créer des synergies de collaboration pour la gestion durable des forêts du Bassin du Congo grâce à la participation de plusieurs sites de la région qui sont soit, sur la Liste de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ou dans le Réseau mondial de Réserves de biosphère du Programme sur l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO : c'est le cas du Dja (Cameroun) – Odzala (Congo) – Minkébé/Makokou (Gabon) – Salonga (RDC). En ma qualité de Président du RAPAC (Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale), je me réjouis de l'appui de nos partenaires à ce projet, et plus particulièrement de l'important financement apporté par le FFEM que je remercie ici.

Le Projet GRASP-UNEP/UNESCO, projet de Partenariat pour la Conservation des Grands Singes (*Great Apes Survival Partnership*) lancé con-

892 Allocution du représentant de l'UNESCO

jointement par l'UNEP et l'UNESCO au Sommet Mondial pour le Développement Durable à Johannesburg en septembre 2002 avec la participation de plusieurs partenaires (CI, Jane Goodall Institute, Diane Fossey Gorilla Fund, PICG, WWF, UICN et tant d'autres), offre des possibilités d'ancrage avec le processus du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo « PFBC » mieux connu sous son sigle anglais « CBFP » (*Congo Basin Forest Partnership*).

Le Projet SIMDAS "*Sustainable Integrated Management and Development of Arid and Semi-arid regions of Southern Africa*" est un projet régional qui concerne les 14 pays de la région du SADC. Ce projet conjoint entre le Programme MAB et le Programme Hydrologique International vise à promouvoir une gestion durable des interactions Terre-Eau conformément à l'accent mis par le Sommet Mondial pour le Développement Durable sur la nécessité d'élaborer des stratégies conjuguées de gestion de l'eau, de la terre et de la diversité biologique. L'UNESCO a alloué un "*seed-money*" de 200.000 \$ US à cette initiative en vue de générer des ressources extra-budgétaires pour des actions plus ambitieuses à mener dans la sous-région d'Afrique Australe en matière de gestion durable des ressources.

Distingués Participants, Chers Collègues,

Un des points forts de ce Symposium a été dans tous les cas le riche échange d'informations et d'expériences. Bien sûr qu'en cette époque de la mondialisation et de l'Internet, il suffisait de consulter les sites Webs des uns et des autres pour avoir accès aux publications et données de recherches les plus récentes menées à travers le monde dans le domaine de l'utilisation durable de la faune sauvage. Mais l'avantage de cette rencontre internationale a été de donner un visage humain à nos projets et à nos programmes de recherche.

Je souhaite donc remercier le panel des rapporteurs qui a réalisé un formidable travail de synthèse en un temps record. Un grand merci aux participants et aux intervenants à ce 6ème Symposium International sur l'Utilisation Durable de la Faune Sauvage de leurs précieuses contributions.

Je vous remercie de votre attention.

DISCOURS DE CLÔTURE DU SYMPOSIUM "LA FAUNE SAUVAGE : UNE RESSOURCE NATURELLE"

Dr Bernard VALLAT
Directeur général de l'OIE

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais d'abord remercier les organisateurs de m'avoir fait l'honneur de m'inviter à cette session de clôture.

Cette invitation fait honneur à l'OIE, Organisation mondiale de la santé animale, que je dirige depuis 3 ans.

C'est un exercice redoutable de conclure ce Symposium sur la base de débats techniques d'une telle richesse.

J'évoquerai donc surtout les aspects stratégiques de vos conclusions. Les travaux de ce séminaire constituent une avancée considérable dans la recherche internationale de solutions pour résoudre le problème qui nous préoccupe tous : sauvegarder la faune sauvage et les trésors de la biodiversité dont elle encore porteuse.

Notre Organisation, l'OIE participera bien entendu à la diffusion mondiale des conclusions consensuelles de vos travaux.

Le concept d'utilisation durable de la faune sauvage porté par votre symposium constitue en effet un nouvel espoir pour sauver la biodiversité à laquelle nous sommes tous passionnément attachés.

Je vous ferai grâce de l'énoncé des indicateurs de pression de la démographie humaine et des activités économiques qui suivront inéluctablement pour menacer les derniers sanctuaires de notre planète. L'île de Robinson Crusoe qui nous a fait tant rêver n'existe peut être déjà plus.

Quel décideur politique peut-il aujourd'hui se permettre d'arbitrer en défaveur du développement et de la croissance économique ? Il n'est donc pas possible de sauver la biodiversité en ne s'aidant pas du potentiel économique de la faune sauvage. **Par quels moyens ?**

L'homme a domestiqué à ce jour environ 20 espèces animales sauvages. Nous faisons face avec les actuelles espèces domestiques majeures à des problèmes génétiques, sanitaires et environnementaux. La diversification des espèces domestiques est donc une voie intéressante : les exemples de l'autruche et de l'aulacode sont encourageants.

Comment convaincre les décideurs politiques d'effectuer des arbitrages favorables à la sauvegarde de la biodiversité ?

Il faut d'abord continuer à clamer que la biodiversité est un **Bien Public international** (International Public Good) et qu'il est du devoir à la fois des nations d'investir dans ce domaine mais aussi des grandes Organisations financières internationales et des mécanismes d'investissement régionaux et bilatéraux de financement et de développement.

894 Discours de clôture du Symposium

On peut pour cela effectuer un suivi permanent des indicateurs d'investissement qui démontrent actuellement la prise en compte insuffisante de ce Bien Public et multiplier les actions de lobbying à cet effet.

Les ONG devraient consacrer plus de ressources dans la communication technique et politique vers le grand public, même au détriment des actions de terrain, car c'est le citoyen électeur qui détermine les arbitrages budgétaires et stratégiques des décideurs politiques.

Les actions de terrain sont vouées à l'échec sans une volonté politique des Gouvernements et des Administrations. Dans bien des pays les partenariats éclairés entre l'Administration, les ONG et les populations restent à inventer. Il est urgent de mieux vulgariser partout les bons modèles qui fonctionnent, dans le respect des spécificités économiques et culturelles des régions concernées.

L'OIE ne peut passer non plus sous silence les problèmes sanitaires.

Les problèmes sanitaires liés à la faune sauvage constituent aussi et de plus en plus un danger permanent non seulement pour les populations humaines ou animales domestiquées et sauvages, mais aussi pour l'avenir des politiques de conservation de la faune sauvage dans son ensemble qui pourrait, si l'on n'y prend pas garde être considérée par certains comme un risque à supprimer ou à laisser disparaître du fait de sa dangerosité pour l'homme.

Nous avons eu le plus grand mal à l'OIE à censurer dans notre communication internationale des préconisations pour l'abattage systématique des oiseaux sauvages lors de la grave crise de l'influenza aviaire en Asie en 2004.

La gestion sanitaire des espèces protégées constitue une bombe à retardement tant sur le plan des maladies strictement animales (cas de la peste bovine en Afrique où l'éradication mondiale de la maladie est en panne pour le moment) que des zoonoses émergentes ou ré-émergentes dont la gestion est souvent illusoire dans les espaces protégés.

L'OIE cherche pour cela à convaincre les Etats, les bailleurs de fonds et les ONG de se doter systématiquement de compétences vétérinaires pour notamment prendre en compte la composante sanitaire dans tous les programmes relatifs à la biodiversité. L'OIE maintient pour cela depuis de longues années un groupe mondial de haut niveau sur les maladies de la faune sauvage, présidé par le Dr R.G.Bengis (Afrique du Sud).

Mesdames et Messieurs, les travaux que vous avez réalisés seront très utiles pour atteindre nos objectifs communs. Il est indispensable de poursuivre votre action. L'OIE restera à vos côtés. Nous sommes convaincus que nous devons de plus en plus travailler ensemble à l'avenir.

Merci de votre attention.

IM. CARACTERE SAS
2. rue Monge, 15002 AURILLAC CEDEX
Tél. : 04 71 48 05 46
Dépôt légal : n° 7-220 - Décembre 2004
N° CPPAP 1106 B 07057
Imprimé en France
ISSN 1622-7662